Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2007)

Heft: 1741

Artikel: Des droits populaires à la démocratie tous ménages : plus elle est facile pour les citoyens, plus l'initiative populaire devient l'affaire d'organisations qui l'utilisent dans leur propre intérêt

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024399

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour un Conseil fédéral sans moutons noirs

La concordance implique un choix éthique avant une représentation proportionnelle

André Gavillet (5 août 2007)

Je n'ai jamais éprouvé, comme auteur et commentateur de la politique suisse, un tel sentiment de rejet. L'initiative du *«mouton noir»*. lancée le 1er août par l'UDC, disqualifie le jeu politique. Elle n'est qu'un prétexte préélectoral, rédigée sans autre souci que de provoquer un réflexe irrationnel d'adhésion. Elle ne se soucie pas des conventions du droit international, qui limite le recours à l'expulsion. Elle introduit une règle d'automaticité de la peine contraire à l'indépendance du juge. Elle crée une catégorie de délinquants, aux contours mal définis et extensibles, celle des *«abuseurs»* de notre sécurité sociale, assimilés aux grands criminels.

Le droit d'initiative a été institué pour permettre à une minorité ne disposant pas des leviers d'action parlementaires ou gouvernementaux efficaces de s'exprimer. Elle n'a pas été conçue comme la machine préélectorale d'un parti, surtout s'il est le mieux représenté au Conseil national et s'il détient de surcroît le département fédéral de la Justice!

Cette instrumentalisation de la démocratie directe est portée par une idéologie totalitaire. Sous le slogan fallacieux *«le peuple a toujours raison»*, elle tend à éliminer ou du moins à dépasser les contre-pouvoirs. Pas seulement le droit international, que stigmatise Christoph Blocher, mais encore l'indépendance de la justice à laquelle on veut imposer automatiquement des décisions. Le fédéralisme est aussi menacé par la règle de la majorité se disant infaillible, et en fin de compte la démocratie elle-même qui implicitement présuppose le respect de la minorité.

L'enjeu est d'une telle importance qu'on s'étonne d'entendre à journée faite et à forums diffusés matin et soir les présidents des grand partis ratiociner sur la composition du futur Conseil fédéral, ramenée à un échange de chaises vides entre le parti radical et le PDC.

Il faut d'abord rompre avec l'idée reçue que la concordance serait égale à la proportionnelle. La concordance présuppose au contraire l'exclusion de ceux qui ne respectent pas la règle du jeu. Elle implique un Conseil fédéral sans UDC. Les partis de droite, poussés par un jeu d'alliances électorales à courte vue, sont engagés dans une autre voie. Ils font de la petite politique alors que le choix est éthique. Le parti socialiste devrait clairement se positionner. Et même si la proportionnelle de la formule magique lui a permis de prendre sa part de responsabilités gouvernementales, et que la remettre en cause présente des risques, il a pour vocation de se battre pour une vraie concordance sans moutons noirs.

Des droits populaires à la démocratie tous ménages

Plus elle est facile pour les citoyens, plus l'initiative populaire devient l'affaire d'organisations qui l'utilisent dans leur propre intérêt

Yvette Jaggi (31 juillet 2007)

Expression phare des droits populaires, l'initiative jouit d'une faveur persistante, à gauche et dans le mouvement associatif comme dans la droite populiste. Elle permet aux citoyennes et citoyens qui la signent de faire connaître leurs propositions, de manifester leurs attentes, plus généralement de mettre leurs revendications à l'ordre du jour.

Le législateur et la technique

s'unissent pour faciliter continuellement l'exercice du droit d'initiative. Ainsi, l'an dernier, deux cantons au moins ont réduit le nombre de signatures nécessaires pour faire aboutir une initiative populaire: de 10'000 à 6'000 paraphes à récolter en six mois à Zurich (sur plus de 800'000 personnes ayant le droit de vote) et de 4000 à 3000 en 18 mois à Bâle-Ville (sur 112'000). Le résultat ne s'est pas fait attendre: en un an et demi du nouveau régime, 16 initiatives cantonales ont été lancées à Zurich. Nul doute que les élections cantonales du printemps 2006 et nationales de cet automne ont motivé les principaux partis ainsi que diverses organisations écologiques et socio-professionnelles, toutes influentes et fortes d'un grand nombre d'adhérents, à intervenir sur le *«marché»* des initiatives pour donner leur avis en matière d'impôts, de santé, de crèches ou de transports.

Par ailleurs, les méthodes de récolte des signatures ont beaucoup évolué. En moins de dix ans, on est passé d'un contact humain, devant les bureaux de vote désertés par des citoyens donnant désormais en grande majorité leur avis par correspondance, à une procédure virtuelle, rapide et avantageuse, celle du téléchargement des feuilles de signatures transmises par courrier électronique ou sur le Net. Après la démocratie au bout du stylo, voici donc celle du click de souris.

Mais le marketing politique fait plus fort encore, et plus cher. Pour les organisations qui peuvent se la payer, il y a désormais la démocratie tous ménages (*«toutes boîtes»* comme on dirait au Québec). Première mise en œuvre: l'envoi par l'UDC, en guise de cadeau de 1er Août à tous les ménages de Suisse, d'un dépliant avec feuille pour deux signatures en faveur l'initiative populaire fédérale qui demande *«le renvoi des étrangers criminels»*. Le coût de l'opération dépassera très largement le million de francs, dont 500'000 CHF de frais de diffusion couverts par un donateur anonyme, auxquels s'ajouteront sans doute plusieurs centaines de milliers de francs de retours en port payé par le destinataire – avec ou sans signatures apposées (voir la consigne circulant en Suisse alémanique, répercutée dès le 30 juillet sur le site de DP et le lendemain dans *Le Temps*).

En fin de compte, il n'y aura bientôt plus que la démocratie d'extrême proximité, du type participation dans les quartiers, pour échapper au marketing électoral et au sponsoring des droits populaires, qui ont l'un et l'autre fait leurs preuves. En effet, en passant de la récolte militante de signatures à leur collecte sur le Net ou par prospectus tous ménages, les initiants peuvent mesurer le rendement de leur travail non plus seulement en nombre de paraphes obtenus dans les meilleurs délais, mais aussi en termes de gains de notoriété et amélioration d'image pour le parti ou l'organisation qui les *«emploie»*. Sauf que le tout a un prix: celui qui fait de la démocratie directe un système coûteux, à la portée des seuls organismes à la fois nantis et organisés.

Le tiers gagnant des holdings

Sous-enchère fiscale déloyale de certains cantons: pourquoi personne ne parle de la négociation demandée par l'Union européenne

André Gavillet (30 juillet 2007)

Le dossier était pourtant étiqueté de première importance, mais il a disparu de l'actualité. Il a été vu pour la dernière fois le 25 mai, étant inscrit à l'ordre du jour des entretiens de Watteville, où le Conseil fédéral consulte de manière informelle les partis gouvernementaux. Evanouie donc la demande de l'Union européenne, approuvée à l'unanimité des 27 Etats membres, d'ouvrir avec la Suisse des négociations pour corriger des abus de la fiscalité que certains cantons pratiquent dans une sous-enchère déloyale. De part et d'autre, on préfère très provisoirement ne plus en parler. Le sujet est trop sensible en période électorale, l'UDC étant prête à prendre la